

PRODUIT : LEMON OIL

SECTION 01 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT.....X DISCONTINUED PRODUCTS
 DATE DU PRÉPARATION.....MAI 29/09
 NOM CHIMIQUE.....LEMON OIL
 UTILISATIONS DU PRODUIT.....POLI POUR BOIS ET METAL
 FAMILLE CHIMIQUE.....MELANGE DE DISTILLATS DE PÉTROLE.

SECTION 02 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	Wt %	L.E.P.	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50, VOIE, ESPECE
ESPRITS MINÉRAUX	10 - 30	N/A	64742-88-7	>8 mL/kg ORALE RAT	1400 ppm 4 HEURES RAT INHALATION
HUILE MINÉRALE D'ÉTANCHEITE	60 - 100	Not Available	64741-44-2	5000 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE

SECTION 03 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION

CONTACT AVEC LE PEAU.....PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODÉRÉE, LA DÉLIPIDATION ET LA DERMATITE.

ABSORPTION PAR LA PEAU.....SANS OBJET.

INHALATION.....VOIR "EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE".

INHALATION CHRONIQUE.....A FORTE CONCENTRATION, CES VAPEURS PEUVENT CAUSER DES ÉTOURDISSEMENTS, DES MAUX DE TÊTE ET UNE PERTE DE CONSCIENCE. RISQUE D'EFFET ANESTHÉSIQUE.
 RISQUE D'EFFET SUR LE SYSTÈME NERVEUX CENTRAL.

INGESTION.....PEUT CAUSER UNE IRRITATION GASTRO-INTESTINALE, LA NAUSÉE, LE VOMISSEMENT ET LA DIARRHÉE. RISQUE D'EFFETS GRAVES SUR LA SANTÉ (EX:BRONCHO-PNEUMONIE, ŒDÈME PULMONAIRE) PAR ASPIRATION D'UNE PETITE QUANTITÉ DU LIQUIDE DANS LES POUMONS.

CONTACT AVEC LES YEUX.....IRRITATION GRAVE, ROUGEUR, VUE EMBROUILLÉE ET LARMOIEMENT.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË...VOIR "VOIES D'EXPOSITION"

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE.....RISQUE DE DOMMAGE AU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL. PEUT CAUSER NAUSÉES, MAUX DE TÊTE, ÉTOURDISSEMENTS ET SOMNOLENCE.

SECTION 04 : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX.....VÉRIFIER SI LA PERSONNE PORTE DES LENTILLES CORNÉENNES ET LES LUI ENLEVER S'IL Y A LIEU. RINCER À GRANDE EAU IMMÉDIATEMENT PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MÉDECIN.

CONTACT AVEC LA PEAU.....ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. LAVÉ LA PEAU AVEC DE L'EAU ET DE SAVON. CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION EST PERSISTENTE.

INHALATION.....AMENER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. S'IL Y A ARRÊT RESPIRATOIRE, UNE PERSONNE QUALIFIÉE DEVRAIT ADMINISTRER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MÉDECIN.

INGESTION.....NE PAS FAIRE VOMIR. CONSULTER UN MÉDECIN.

INFORMATION ADDITIONNELLE.....COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE RÉGION.

PRODUIT : LEMON OIL

SECTION 05 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABLE ?.....INFLAMMABLE
 SI OUI, DANS QUELLES.....PRODUIT COMBUSTIBLE. RISQUE D'INFLAMMATION PAR EXPOSITION A UNE SOURCE DE
 CONDITIONS CHALEUR TELLE LA FLAMME NUE, LES ETINCELLES OU UNE TEMPERATURE SUPERIEURE
 AU POINT D'ECLAIR.
 PROCEDURES SPECIALES:.....LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME EST REQUIS POUR LES
 POMPIERS.UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES
 AU FEU ET PROTEGER LE PERSONNEL. UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR
 REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES AU FEU ET POUR PROTEGER LE PERSONNEL.
 POINT D'ECLAIR (C), METHODE.....42 C VASE CLOS TAG (CONCENTRE)
 TEMPERATURE.....NON DISPONIBLE
 D'AUTO-INFLAMMATION
 SEUIL MAXIMAL..... 5.00
 D'INFLAMMABILITE (% VOL)
 SEUIL MINIMAL..... 0.70
 D'IMFLAMMABILITE (% VOL)
 MOYENS D'EXTINCTION.....MOUSSE ANTI-ALCOOL, CO2, POUDRE CHIMIQUE.
 PRODUITS DANGEREUX DE LA.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2). VAPEURS TOXIQUES.
 COMBUSTION
 SENSIBILITE AUX CHOCS.....NON DISPONIBLE.
 SENSIBILITE AUX DECHARGES.....PEUT ETRE SENSIBLE.
 ELECTROSTATIQUES

SECTION 06 : DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT.....VENTILER. ELIMINER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION TELLE QUE FLAMME NUE,
 ETINCELLES ET RECHAUDS. PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION (VOIR SECTION
 8). EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR: ESSUYER LA SURFACE SOUILLEE. EN CAS DE
 DEVERSEMENT MAJEUR: RAMASSER LA MATIERE REPANDUE POUR ELIMINATION.
 UTILISER UN ABSORBANT INORGANIQUE NON-COMBUSTIBLE. EMPECHER L'ECOULEMENT
 DANS LES DRAIN,LES EGOUTS, ET AUTRES VOIES D'EAU. ATTENTION! LE SURFACES
 PEUVENT E GLISSANTES APRES L'UTILISATION BIEN LAVER AVEC UN NETTOYEUR A
 BASE D'ESSENCES MINERALES.

SECTION 07 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION.....EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. EVITER DE RESPIRER LES
 VAPEURS. ASSURER UNE VENTILATION ADEQUATE. GARDER LOIN DE LA CHALEUR, DES
 ETINCELLES ET DES FLAMMES.
 CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, A L'ECART DE TOUTE SOURCE DE CHALEUR ET
 D'IGNITION. ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC ET BIEN VENTILE. NE PAS
 ENTREPOSER A UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 49 C.

SECTION 08 : CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION
 YEUX / TYPE.....LUNETTES DE SECURITE.
 RESPIRATOIRE/TYPE.....LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE A CARTOUCHE (NIOSH / MSHA) EST
 RECOMMANDE LORS D'UNE UTILISATION CONTINUE A L'INTERIEUR OU SI LA TLV EST
 SURPASSEE.
 GANTS/TYPE.....GANTS IMPERMEABLES (NEOPRENE OU CAOUTCHOUC).
 VETEMENTS/TYPE.....SANS OBJET.

PRODUIT : LEMON OIL

SECTION 08 : CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

CHAUSSURES/TYPE.....SANS OBJET.
AUTRES/TYPE.....DOUCHE OCULAIRE ET DOUCHE DE SECURITE.
VENTILATION.....VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE (ANTIDEFLAGRANTE) POUR MAINTENIR LES
VAPEURS SOUS LE TLV.

SECTION 09 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....LIQUIDE
ODEUR.....PARFUM DE CITRON.
DENSITE.....0.80 - 0.83
SEUIL DE L'ODEUR (ppm).....~1 PPM
PRESSION DE VAPEUR.....115 mmHg @ 38 C
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....6,0
TAUX D'EVAPORATION.....< 1.00 (ACETATE DE N-BUTYL = 1)
POINT D'EBULLITION (deg C).....240 C - 340 C
PH.....SANS OBJET
SOLUBILITE DANS L'EAU (%).....INSOLUBLE
COEFFICIENT DE REPARTITION.....NON DISPONIBLE
EAU/HUILE
VOLATILITE (%).....100%
POINT DE CONGELATION.....< 0 C
POINT DE FUSION (deg C).....SANS OBJET
POIDS MOLECULAIRE.....SANS OBJET

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

INCOMPATIBILITE.....EVITER LES TEMPERATURES ELEVEES.
CONDITIONS DE REACTIVITE.....THERMIQUES.
PRODUITS DANGEREUX DE.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2). FUMEEES TOXIQUES.
DECOMPOSITION

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

LIMITE D'EXPOSITION AU PRODUIT...VOIR SECTION (2) INGREDIENTS DANGEREUX.
IRRITATION PAR LE PRODUIT.....IRRITATION PAR EXPOSITION PROLONGEE.
CAPACITE DE SENSIBILISATION.....NON DISPONIBLE.
DU PRODUIT
CANCERIGENICITE DU PRODUIT.....NEGATIF.
TERATOGENESE.....AUCUN RESEIGNEMENT DISPONIBLE.
MUTAGENESE.....AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE.
EFFETS SUR LE SYSTEME.....NON DISPONIBLE.
REPRODUCTEUR
PRODUITS SYNERGIQUES.....NON DISPONIBLE.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT.....NON DISPONIBLE. DANGER POSSIBLE EN CAS D'INFILTRATION DES SOURCES D'EAU
POTABLE. LE PRODUIT A UN ASPECT INESTHETIQUE ET PEUT ETRE NUISIBLE. NE PAS
CONTAMINER LES EAUX DOMESTIQUES ET D'IRRIGATION, LES LACS, LES ETANGS, LES
RUISSEAUX ET LES RIVIERES.

PRODUIT : LEMON OIL

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

BIODEGRADABILITE.....NON DISPONIBLE. LA PARTIE SOLVANT DU PRODUIT EST BIODEGRADABLE ET S'EVAPORE RAPIDEMENT.

SECTION 13 : DECHETS

ELIMINATION DES DECHETS.....LA MATIERE REPANDUE ET EAU DE RINCAGE SONT CLASSEES DECHETS CHIMIQUES. SELON LES REGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FEDERAUX.

SECTION 14 : TRANSPORT

CLASSIFICATION T.M.D.....NON REGLEMENTE.

SECTION 15 : REGLEMENTATION

CONFORMITE RPC.....CE PRODUIT A ETE CLASSE CONFORMEMENT AUX CRITERES DE DANGER ENONCES DANS LE RPC, ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGES PAR LE RPC.

CLASSIFICATION SIMDUT.....CLASSE B DIV. 3. CLASSE D, DIV. 2, SUBDIV. B

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVIS DU FABRICANT:.....L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST FOURNIE SANS GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. L'INFORMATION FOURNIE EST BASEE SUR DES DONNEES PRESENTEES PAR LES FABRICANTS OU DES SOURCES TECHNIQUES RECONNUES. BIEN QUE L'ON CROIT QUE L'INFORMATION SOIT EXACTE, NOUS NE FAISONS AUCUNE REPRESENTATION QUANT A SON EXACTITUDE NI SA SUFFISANCE.

URGENCE CANUTEC (613) 996-6666

BIEN QUE RENSEIGNEMENTS FOURNIS AUX PRESENTES SOIENT, A NOTRE CONNAISSANCE, JUSTE ET EXACTS, AUCUNE GARANTIE, TACITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDEE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENDEMENT D'UN PRODUIT. NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES ACCIDENTALES, CONSECUTIFS OU DIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE. RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE ENTERPRETE COMME UNE RECOMMANDATION A UTILISER UN PRODUIT QUI CONTREVIENT A UN BREVETS.